

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-HUITIEME SESSION



Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
32e séance
tenue le
vendredi 12 novembre 1993
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 32e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)
- h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (suite)
- i) ESPRIT D'ENTREPRISE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/48/SR.32
8 février 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/48/15 (Supplément No 15) (Vol. I et II), A/48/139, A/48/163, A/48/164, A/48/272-S/26108, A/48/363, A/48/487, A/48/533, A/48/535)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/48/495, A/C.2/48/5)
- h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (suite) (A/48/465)
- i) ESPRIT D'ENTREPRISE (A/48/472)

1. M. ACHARYA (Népal) dit que le commerce international est essentiel pour la croissance économique et le développement de tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. De fait, selon le Rapport sur le développement humain, un système commercial international libre et sans pratique restrictives est bien plus important qu'une aide au développement. Alors que les réformes économiques font que la plupart des pays en développement ont du mal à être compétitifs sur le marché international, les pays en développement sans littoral, qui doivent supporter des frais de transport plus élevés, se heurtent à des problèmes encore plus importants.

2. Le représentant du Népal note les recommandations de la réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'institutions de financement et de développement, convoquée en application de la résolution 46/212 de l'Assemblée générale, et s'enquiert de l'état des travaux des colloques et ateliers sous-régionaux d'experts de pays en développement sans littoral et de transit dont l'organisation a été demandée dans la même résolution.

3. La communauté internationale devrait accorder une attention particulière aux besoins commerciaux des pays en développement sans littoral et envisager d'accorder un régime préférentiel aux marchandises produites dans ces pays. Beaucoup de pays en développement sans littoral, dont le Népal, sont au nombre des pays les moins avancés. Ils coopèrent pleinement avec les pays de transit voisins, dans l'esprit de la coopération Sud-Sud, en matière de transit. A cet égard, M. Acharya remercie le Gouvernement indien d'avoir décidé de transformer toutes les voies de chemin de fer indiennes à écartement métrique en voies larges, ce qui facilitera le transit ferroviaire entre Calcutta et les postes frontière népalais.

4. M. MSENGEZI (Zimbabwe) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des 77. Une croissance économique et un développement soutenus ne peuvent être pleinement réalisés dans les pays en développement sans un système de commerce ouvert, multilatéral et non discriminatoire. Bien que de nombreux pays en développement, ayant entrepris des réformes d'ajustement structurel au coût

/...

(M. Msengezi, Zimbabwe)

économique et social élevé, ont besoin d'un environnement économique international favorable, les pays développés continuent d'adopter des mesures de plus en plus protectionnistes. Il est essentiel que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutissent.

5. Selon l'Etude sur l'économie mondiale, 1993, la part de l'Afrique dans le commerce international continue de diminuer, même dans le secteur des produits primaires. Dépendant d'un nombre trop limité de produits pour ses recettes d'exportation, la région a vu stagner ses exportations. Les réformes économiques et la diversification du secteur des produits primaires en Afrique ne réussiront que si l'aide publique au développement et les investissements étrangers directs augmentent et si l'on trouve une solution d'ensemble à l'énorme problème de la dette de l'Afrique. A cet égard, le représentant du Zimbabwe se félicite de la proposition du Secrétaire général visant à créer au sein de la Banque africaine de développement un mécanisme spécial de diversification des produits de base africains.

6. Il souligne la nécessité de promouvoir un développement et une croissance économique durables fondés sur l'autonomie et l'interdépendance. Les pays de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe s'efforcent notamment d'harmoniser la production et les structures réelles de liaison entre des Etats voisins et de mettre en place un système de paiements efficace.

7. Enfin, il accueille avec satisfaction les informations sur les progrès accomplis quant à la mise en oeuvre de mesures spécifiques relatives aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral figurant dans le document A/48/487. Le Zimbabwe remercie la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies des mesures qu'elles ont prises depuis l'adoption de la résolution 46/212 par l'Assemblée générale. Le représentant du Zimbabwe espère que la Commission étudiera de près les recommandations émanant de la récente réunion d'experts gouvernementaux sur cette question.

8. M. VUJACIC (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit qu'alors que la compétitivité internationale est de plus en plus fonction des compétences techniques, de l'infrastructure technologique et de l'organisation sociale, de nombreux pays en développement sont trop pauvres pour mettre en place une base scientifique et technique solide. Pour cette raison, l'écart technologique entre eux et les pays développés continue de se creuser.

9. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a élaboré des modalités souples générales pour répondre aux besoins, qui varient énormément selon les régions. Elles consistent notamment à donner des conseils sur la mise au point et le transfert de technologies efficaces, la mise au point et l'utilisation industrielle de technologies appropriées et à réaliser des études sur les besoins en matière de mise au point et de transfert de technologies.

10. En Asie de l'Est et du Sud-Est, l'ONUDI accorde la priorité aux techniques de pointe en vue de maintenir des taux de croissance élevés. En Amérique latine et dans les Caraïbes, elle met l'accent sur l'amélioration des techniques. En Afrique subsaharienne, comme dans les pays les moins avancés, elle fait une

/...

(M. Vujacic)

large place à la mise en valeur des ressources humaines et à l'amélioration des compétences techniques. Dans le cadre de ces modalités d'action, qui varient selon les régions, elle insiste sur deux secteurs clefs : l'amélioration des techniques de fabrication et la revitalisation des établissements de recherche industrielle.

11. Les études de cas et les discussions avec les institutions de nombreux pays font ressortir la nécessité de gérer la transition de la recherche-développement axée sur un environnement industriel très protégé, appuyé par des pratiques de remplacement des importations, vers l'environnement du marché mondial déréglementé des années 90. L'ONUDI travaillera avec le Centre de recherches pour le développement international, au Canada, en vue d'élaborer des directives concrètes et un programme de promotion pour revitaliser les établissements de recherche. L'ONUDI, grâce aux travaux de son Centre international de génie génétique et de biotechnologie, qui compte 46 pays membres, a aidé à démarrer des activités dans le secteur de la biotechnologie dans de nombreux pays en développement et des contacts ont déjà été pris avec le secteur industriel. Le Centre international pour la science et la technologie de pointe de l'ONUDI, actuellement dans sa phase pilote, dispense une formation aux scientifiques de pays en développement en leur permettant de faire des recherches dans le domaine de la chimie pure et appliquée, celui des sciences de la terre, de l'environnement et de la mer, ainsi qu'en ce qui concerne certains aspects des technologies et matériaux de pointe. L'ONUDI travaille à la création d'autres centres consacrés aux applications de l'énergie solaire, à la mise au point et aux applications de techniques industrielles marines et aux nouvelles sources d'énergie. En outre, dans le cadre de son programme sur le développement industriel écologiquement durable, l'ONUDI travaille de concert avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement à la mise en place d'un réseau de centres de production moins polluante dans 20 pays en développement.

12. M. NGUYEN MINH THONG (Viet Nam) dit que la décennie écoulée a connu une large diffusion des nouvelles technologies, en particulier dans les domaines des communications, de l'informatique, de la génétique, de la micro-électronique et des nouveaux matériaux, qui, combinées à de nouvelles conceptions d'avant-garde du management, révolutionnent les techniques et méthodes de gestion. La science et la technique sont des facteurs de plus en plus importants pour le développement économique. Les pays en développement, limités par la pauvreté et le sous-développement, éprouvent de plus en plus de difficultés à réduire l'écart qui les sépare des pays développés. Il faut par conséquent qu'ils puissent accéder à des technologies rationnelles et améliorer leurs capacités endogènes. A cet égard, le représentant du Viet Nam rend hommage à l'ONU pour le rôle qu'elle joue, en particulier par le biais du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement et du PNUD, et demande que l'assistance et la coopération multilatérales et bilatérales soient encore renforcées.

13. Dans le cadre de son processus de réforme, le Viet Nam s'efforce de renforcer ses capacités et ses ressources scientifiques et techniques. L'ONU fournit une précieuse assistance, en particulier par le biais de son projet de coopération technique interrégionale en vue de la création de capacités endogènes dans le domaine de la science et de la technique au service du

/...

(M. Nguyen Minh Thong, Viet Nam)

développement. Le troisième dialogue sur les orientations générales aura lieu prochainement sur la stratégie de développement socio-économique du pays; ces dialogues sont essentiels pour mettre en place les capacités scientifiques et techniques du pays.

14. M. DUGAN (Etats-Unis d'Amérique) dit que le développement et l'esprit d'entreprise vont de pair avec une économie ouverte. Les pays qui participent au commerce multilatéral exposent leurs entrepreneurs à la concurrence et aux idées nouvelles, facilitant ainsi le transfert de technologie. Ceci à son tour renforce la vitalité de l'économie et élargit les possibilités de production. Les Etats-Unis ont toujours cru à la liberté des échanges, à la libre propriété et au contrôle privé des moyens de production. En conséquence, ils approuvent pleinement les efforts déployés actuellement dans le monde entier par certains pays pour privatiser leur économie. Il est cependant peu probable que la privatisation réussisse en l'absence de stabilité macro-économique et de lois et institutions efficaces permettant de gérer une économie de marché. C'est dans ce domaine que l'aide internationale peut jouer un rôle important.

15. Le rapport du Secrétaire général sur l'esprit d'entreprise et le développement national (A/48/472) met bien en évidence les entraves communes aux initiatives privées à la base, mais omet de noter que de nombreuses entreprises des pays en développement appartiennent au secteur non structuré non parce que l'entrepreneur l'a décidé ainsi, mais parce qu'il ne peut faire autrement. Corruption et tracasseries bureaucratiques rendent prohibitif le coût, en temps et en argent, de la constitution ou de l'expansion d'une entreprise licite; de surcroît, la majorité des citoyens de nombreux pays en développement ne jouissant même pas d'un droit de propriété sur leur logement – le seul bien appréciable que la plupart des gens possèdent – ils n'ont pratiquement pas accès au crédit et n'ont guère d'incitation à exploiter la terre ni à en accroître le potentiel économique. De même, le rapport note qu'il y a très peu de femmes entrepreneurs dans les pays en développement en dehors du secteur non structuré et des micro-entreprises, mais il ne mentionne pas que dans nombre de ces pays, la loi ou la coutume ne reconnaît pas aux femmes le droit à la propriété.

16. Les discussions menées dans le cadre de la communauté internationale doivent mettre davantage l'accent sur les liens entre la cause et l'effet et viser à trouver de nouvelles solutions aux problèmes qui se posent dans le monde entier aux personnes qui désirent créer une entreprise. Les initiatives lancées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en matière d'efficacité commerciale et de privatisation sont utiles à cet égard.

17. Mme KECSKES (Hongrie) dit que sa délégation reconnaît que les réformes menées dans les pays en transition méritent le plein appui de la communauté internationale. Ces réformes peuvent aussi bénéficier de l'amélioration des conditions du commerce mondial. Au cours de sa transition vers une économie de marché, la Hongrie a reconnu la nécessité de libéraliser les différents secteurs de son économie, notamment le secteur commercial. Les accords discriminatoires qui étaient appliqués dans le cadre de l'ancien Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) ont faussé la structure de la production et isolé la région des effets de la concurrence mondiale. La Hongrie pense que les négociations

/...

(Mme Kecskes, Hongrie)

d'Uruguay aboutiront et qu'elles faciliteront la transition en créant un environnement commercial favorable et des règles strictes de coopération internationale.

18. La coopération politique internationale a parfois des effets négatifs inévitables pour un pays ou un groupe de pays. Lorsque cela se produit, il incombe à la communauté internationale d'en atténuer les conséquences. Les pays voisins de l'ex-Yougoslavie, y compris la Hongrie, subissent une diminution de leurs échanges commerciaux du fait de l'application stricte des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui imposent des sanctions contre la Serbie et le Monténégro. Il est impossible de surmonter ces conséquences négatives sans la coopération et l'appui de la communauté internationale et du système des Nations Unies.

19. Si les pays en transition demandent l'appui des pays développés pour restructurer leur économie et l'intégrer dans l'économie mondiale, certains d'entre eux, dont la Hongrie, sont prêts à aider au développement d'autres pays ou régions. La Hongrie d'ailleurs a participé avec succès à plusieurs projets du PNUD, de l'ONUDI et du PNUE en fournissant une assistance technique ou des ressources humaines.

20. Mme ASHRAF (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit qu'il est essentiel dans le cadre de la rationalisation du système des Nations Unies, d'élaborer une coopération et une coordination à l'échelle du système dans le domaine de la science et de la technique, en définissant avec précision les tâches et responsabilités de chaque partenaire.

21. L'un des atouts de l'UNESCO est son réseau qui, à l'échelle de la planète, relie plus de 170 commissions nationales, réunissant des institutions gouvernementales, des groupes non gouvernementaux, des universités, des centres de recherche et des experts à titre individuel. Un autre de ses atouts réside dans son caractère interdisciplinaire. La science et la technique sont intersectorielles par nature, mais les organismes des Nations Unies continuent de les traiter de la manière sectorielle traditionnelle. L'UNESCO est tout à fait prête à les aider à se défaire de cette tradition et à améliorer ainsi leur efficacité et leur productivité. Afin d'éliminer les discordances et les doubles emplois en matière d'information, les organismes des Nations Unies oeuvrant dans le domaine de la science et de la technique doivent échanger des informations entre eux et avec les entités extérieures au système.

22. Les études sur l'analyse décisionnelle peuvent constituer un élément important d'une coopération interorganisations au niveau des pays. Il faut veiller à ce que la communauté internationale puisse avoir facilement accès aux résultats de telles études ainsi qu'aux résultats de celles réalisées en dehors du système des Nations Unies.

23. En ce qui concerne l'évaluation et la surveillance technologiques, la coopération entre les institutions pourrait aider à créer ou à renforcer des capacités nationales en renonçant à une approche sectorielle étroite. Les institutions devraient aussi travailler en collaboration étroite avec le monde des affaires et de l'industrie. Les réseaux régionaux lancés par l'UNESCO dans

/...

(Mme Ashraf)

le domaine de la science et de la technique sont bien placés pour servir de centres de liaison régionaux pour l'évaluation et la surveillance technologiques. De tels réseaux sont déjà opérationnels en Asie et en Amérique latine et sont actuellement mis en place en Afrique et dans les Etats arabes.

24. Les programmes scientifiques de l'UNESCO visent en priorité à contribuer à l'application des normes, mesures de sécurité et interventions demandées dans la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre sur le changement climatique et Action 21. L'UNESCO a donné suite à la résolution 46/165 de l'Assemblée générale en renforçant son programme relatif à la science au service du progrès et de l'environnement, encourageant la recherche scientifique et technique et s'efforçant de mieux faire connaître au public la science et la technique; la publication de l'UNESCO intitulée Annuaire statistique de l'UNESCO fournit des données quantitatives détaillées dans ce domaine. Ayant récemment évalué ses activités de programme, l'UNESCO commencera à mettre l'accent sur l'élaboration de matériaux d'enseignement de haute qualité et sur la formation et le perfectionnement des universitaires qui enseignent les sciences fondamentales. Les bureaux régionaux de l'UNESCO fournissent des services d'appui technique à l'élaboration des propositions de projet concernant l'assistance au renforcement des universités locales.

25. M. BENSHABAN (Jamahiriya arabe libyenne) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Tunisie au nom des pays de l'Union du Maghreb arabe.

26. Il note que bien que l'Assemblée générale ait souligné, notamment dans sa résolution 46/210, la nécessité d'éliminer le recours à des mesures économiques coercitives à l'encontre des pays en développement dans le but d'exercer une pression sur les décisions souveraines des pays visés, certains pays avancés continuent d'essayer d'imposer leur volonté aux peuples du monde en recourant à de telles mesures et les ont même étendues, allant jusqu'à imposer de véritables embargos et blocus, à geler les avoirs et à bloquer l'accès à la technologie. C'est le cas de la Jamahiriya arabe libyenne, qui continue d'être soumise à de telles mesures économiques coercitives par l'un des pays avancés. Le gel des avoirs et des biens et la limitation de l'accès à la technologie et du commerce est contraire à la Charte et à l'article 32 de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. En conséquence, le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne demande à la communauté internationale de prendre d'urgence des dispositions en vue d'éliminer le recours à de telles mesures.

27. M. SUNZU (Burundi), tout en faisant observer que plus de 28 pays n'ont pas d'accès à la mer et que plus de la moitié d'entre eux, classés parmi les moins avancés, sont africains, précise que son pays se réjouit des analyses et conclusions de la réunion des experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit ainsi que des représentants des pays donateurs et d'organismes de financement et de développement qui s'est tenue à New York en mai 1993 sous les auspices de la CNUCED.

28. Les experts ont identifié un certain nombre d'handicaps qui compromettent l'expansion des échanges entre les pays sans littoral et les marchés extérieurs,

/...

(M. Sunzu, Burundi)

parmi lesquels un cadre réglementaire incomplet et souvent mal appliqué, des infrastructures en mauvais état, le manque de certains services, installations et matériel de transport, l'insuffisance des entreprises et organisations qui fournissent des services de transit, l'absence de concurrence entre les fournisseurs de ces services, des procédures compliquées et dissemblables de transit douanier, des fluctuations imprévisibles de la politique des prix des services de transit, et des interruptions fréquentes le long des couloirs de transit. Les pays sans littoral et les pays de transit en développement doivent accroître leur coopération dans leur intérêt mutuel. Ils ne doivent rien ménager pour améliorer les systèmes de transit, accroître la coopération régionale et harmoniser leurs politiques en matière de transit.

29. Pour atteindre cet objectif, une assistance financière et technique extérieure est nécessaire. La délégation burundaise lance un appel à la communauté internationale, aux donateurs tant bilatéraux et multilatéraux, pour qu'ils accordent une attention particulière aux programmes de mise en place de toutes les infrastructures nécessaires et de toutes autres facilités de transit des pays sans littoral et des pays de transit.

30. La délégation burundaise a pris note des diverses mesures spécifiques prises par la communauté internationale en faveur des pays en développement sans littoral, mais constate que les mesures décrites dans le rapport du Secrétaire général (A/48/487) semblent trop dispersées. Elle exhorte la CNUCED à mettre en place un cadre de coordination des politiques et des moyens, et estime que celle-ci devrait avoir mandat de rechercher et de mobiliser les moyens financiers nécessaires pour soutenir les efforts déjà déployés.

31. M. PEDROSO (Cuba) dit que sa délégation appuie pleinement la déclaration faite par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des 77.

32. Compte tenu de la corrélation positive existant entre un système commercial international ouvert et la croissance et le développement économique, la communauté internationale a pris des mesures pratiques en vue de promouvoir le commerce. Toutefois, face à une récession persistante, les pays développés commencent à ériger des obstacles aux importations de produits de base des pays en développement, réduisant ainsi la principale source de revenus de ces pays.

33. La réticence des pays développés à adopter leur politique macro-économique fait que les perspectives des pays en développement sont de plus en plus incertaines. Néanmoins, le succès des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay pourrait contribuer de manière décisive à améliorer la situation. Un accord équilibré, tenant compte des besoins financiers, commerciaux et de développement des pays en développement, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés, permettrait de dégager des ressources financières considérables pouvant être utilisées pour favoriser un développement durable.

34. Les politiques en matière de commerce et de développement doivent être complémentaires. Les pays développés ne doivent pas utiliser leur réglementation en matière d'environnement comme prétexte de discrimination à l'encontre des pays en développement.

(M. Pedroso, Cuba)

35. L'utilisation de mesures économiques comme moyen de coercition politique et économique contre les pays en développement est incompatible avec le droit et constitue une ingérence dans le fonctionnement normal du commerce international. En outre, cette méthode compromet les efforts visant à créer un système commercial international ouvert et non discriminatoire pour tous les pays.

36. En ce qui concerne la note du Secrétaire général sur cette question (A/48/535), la délégation cubaine est profondément déçue d'apprendre que l'opération de restructuration avait empêché le Secrétariat de mener à bien le mandat qui lui a été conféré par la résolution 46/210 de l'Assemblée générale.

37. En ce qui concerne la science et la technique au service du développement, la Conférence sur l'environnement et le développement a abouti à des orientations claires et précises s'agissant de l'action que doit mener l'ensemble des organismes du système, notamment la Commission du développement durable et la Commission de la science et de la technique au service du développement. Cette action devrait être axée sur la coordination et l'allocation de ressources budgétaires en fonction des priorités établies. Pour que l'action multilatérale soit couronnée de succès, il est nécessaire que les pays développés honorent les engagements qu'ils ont pris. Les secteurs public et privé de ces pays doivent appliquer des mesures soutenues par un effort financier suffisant afin d'encourager le transfert de technologie et de garantir l'accès des pays en développement à la technologie. Cuba espère que les recommandations de la Commission du développement durable et les travaux du Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de technologie du Conseil du commerce et du développement auront des effets positifs dans ce domaine.

38. M. YEGOROV (Biélorus), tout en notant que les problèmes des pays en transition faisaient l'objet d'une attention accrue de la part du Conseil du commerce et du développement, déclare que sa délégation est satisfaite de l'appui apporté aux exportateurs biélorussiens par des partenaires commerciaux aussi importants que la Communauté européenne, le Canada et l'Australie. Il espère que les produits biélorussiens bénéficieront du même régime que ceux des autres pays, mais ajoute que certains partenaires devraient supprimer certaines mesures discriminatoires.

39. La délégation biélorussienne se félicite de la décision prise à la quarante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE) d'améliorer l'accès des produits des pays en transition aux marchés internationaux, et exprime l'espoir que des mesures en ce sens seront prises sur une base à la fois multilatérale et bilatérale. M. Yegorov souhaite à cet égard une conclusion rapide et positive des négociations commerciales d'Uruguay, qui sont d'une importance vitale pour la mise en oeuvre des réformes et la libéralisation du commerce dans les pays en transition comme dans les pays en développement.

40. Tout en accueillant favorablement le rapport sur l'esprit d'entreprise et le développement national (A/48/472), le représentant du Biélorus exprime

(M. Yegorov, Bélarus)

l'espoir que les efforts seront axés sur l'aide aux pays intéressés afin de créer la base institutionnelle nécessaire à l'esprit d'entreprise et aux organisations nationales de promotion de l'entreprise. Les institutions, programmes et fonds des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods ainsi que les organisations non gouvernementales concernées devront coordonner leurs efforts dans ce domaine.

41. M. PONIKIEWSKI (Pologne), faisant l'éloge du rapport du Secrétaire général sur l'esprit d'entreprise et le développement national (A/48/472), dit que le réveil de l'esprit d'entreprise semble être le plus grand défi auquel doivent faire face les gouvernements des ex-pays communistes; c'est également une tâche importante pour les gouvernements des pays à l'économie traditionnellement fondée sur le marché.

42. Comme le précise le rapport, l'une des façons de promouvoir l'esprit d'entreprise est la privatisation. Cette dernière signifie non seulement le transfert de la propriété des entreprises d'Etat au secteur privé, mais également le développement de nouvelles entreprises privées. L'exemple polonais est à cet égard significatif : en 1989, le secteur privé participait pour 28,6 % seulement au produit national brut; en 1992, ce taux est passé à 45 % et devrait dépasser les 50 % en 1993. Le développement de l'entreprise privée a non seulement permis la restructuration de l'économie grâce au développement du secteur des services jusque-là négligé, en particulier le commerce, les transports et les bâtiments, mais aussi d'améliorer l'efficacité économique générale. En outre, depuis qu'il s'est répandu dans l'ensemble de la société, l'esprit d'entreprise a aidé la population à ne plus compter entièrement sur l'Etat. Il a par ailleurs encouragé l'initiative privée sans laquelle il ne saurait y avoir d'économie de marché viable.

43. La délégation polonaise regrette que le rapport ne présente pas suffisamment de données concernant les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la privatisation. Il serait intéressant de connaître l'importance de l'assistance technique fournie par le Secrétariat dans ce domaine, le nombre de demandes présentées par les pays pour bénéficier d'une telle assistance et les éventuelles initiatives prises pour informer les pays sur les possibilités existantes dans ce domaine. La Pologne a bénéficié du Programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN) du PNUD et elle sait que la CNUCED et l'ONUDI participent également à ces activités.

44. M. AKRAM (Pakistan) dit que la lenteur de la reprise de la production mondiale et les perspectives incertaines de croissance du commerce international risquent de compromettre les réformes entreprises dans de nombreux pays en développement. Les pays qui dépendent de l'exportation de produits de base ont enregistré un faible niveau d'investissement, une forte inflation et un énorme accroissement de leur dette extérieure. Des mesures doivent être prises d'urgence pour promouvoir la coopération au niveau du marché international des produits de base et de la diversification des économies des pays en développement mono-exportateurs. La recommandation de la huitième session de la CNUCED prévoyant la tenue de consultations sur la question d'une conférence mondiale sur les produits de base doit être examinée sérieusement.

(M. Akram, Pakistan)

45. Etant donné que le développement du commerce est un aspect vital de la stratégie visant à revitaliser l'économie mondiale, les négociations d'Uruguay doivent réussir. La délégation pakistanaise espère qu'un compromis sera trouvé rapidement sur la question du commerce agricole : les aspirations mondiales au libre-échange ne doivent pas être compromises par les intérêts des groupes de pression agricoles d'une poignée de pays industrialisés. Afin d'aboutir à des résultats équilibrés et substantiels, les négociations d'Uruguay doivent satisfaire les intérêts de tous les participants. Dans le domaine des textiles et de la confection, par exemple, l'arrangement multifibres doit être progressivement supprimé et remplacé par l'intégration de ce secteur aux règles normales du GATT. Chaque fois qu'ils ont un accès suffisant aux marchés et au financement, les pays en développement ont enregistré une croissance économique considérable. Le représentant du Pakistan demande donc à tous les pays de saisir cette occasion pour mettre en place une économie réellement mondiale, en inversant les tendances au protectionnisme et en renforçant le commerce, l'investissement et la coopération économique entre les pays partisans d'un commerce équitable et ouvert.

46. M. CALOVSKI (ex-République yougoslave de Macédoine) estime que les tendances économiques négatives actuelles doivent être inversées. La communauté internationale doit obéir aux principes de l'engagement de Cartagena qui constituent une base valable pour une politique commerciale mondiale unifiée.

47. La communauté internationale doit appuyer les réformes économiques, politiques et sociales entreprises dans les pays en transition et dans les pays en développement et aider les pays les moins avancés. Des mesures décisives doivent être prises pour mettre fin aux conflits et instaurer un monde de paix, de stabilité, de développement et de coopération. La conclusion des négociations d'Uruguay avant la fin de l'année serait un stimulant pour toutes ces actions souhaitables.

48. La République de Macédoine connaît de nombreuses difficultés inhérentes aux pays en transition, aux pays en développement et aux pays sans littoral. En outre, elle a subi des pertes matérielles énormes en raison des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies contre la Serbie et le Monténégro. Le développement de son économie nécessite son intégration à la sphère d'influence européenne, le dédommagement des pertes dues aux sanctions et le règlement du conflit balkanique.

49. Le représentant de la Macédoine souligne également l'importance du rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution de mesures spécifiques se rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (A/48/487). La réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et des pays de transit en développement ainsi que des représentants des pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, tenue récemment sous les auspices de la CNUCED, a adopté des recommandations très utiles visant à améliorer la coopération en matière de transit.

50. Mme BALTAS (Grèce), exerçant son droit de réponse, appelle l'attention sur la dénomination incorrecte de l'ex-République yougoslave de Macédoine. La résolution 47/225 de l'Assemblée générale et la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité sont éloquentes à cet égard. En vertu de la Charte, le Bureau des

/...

(Mme Baltas, Grèce)

affaires juridiques n'a pas compétence pour régler les différends entre Etats, domaine qui relève des prérogatives du Conseil de sécurité.

51. M. CALOVSKI (ex-République yougoslave de Macédoine) dit que sa délégation regrette que la Grèce ait interprété de manière incorrecte la résolution du Conseil de sécurité. Sa délégation a le droit d'utiliser le nom constitutionnel de son pays. Le Bureau des affaires juridiques est habilité à trancher sur cette question, et sa délégation respectera la décision du Conseiller juridique.

La séance est levée à 17 h 5.